

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD31

présenté par
Mme Le Vern, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et II du présent article »,

les mots :

« à III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.